

Formations & Certifications

2021

màj 24 nov 2020

Fédération Française de Parachutisme
62 rue de Fécamp 75012 Paris – @ : ffp@ffp.asso.fr
☎ : 01 53 46 68 68 – 📠 : 01 53 46 68 70 – 🌐 : www.ffp.asso.fr

Sommaire

Page 1	Les qualifications de cadres techniques
Page 2	Les qualifications d'initiateurs
Page 10	Le monitorat fédéral
Page 17	Le monitorat fédéral option PAC
Page 18	Le monitorat fédéral ascensionnel, TFA et Tandem
Page 19	Les Formateurs de Cadres Techniques (FCT)
Page 20	La qualification de Directeur Technique
Page 21	Les qualifications de juges
Page 22	La formation des dirigeants et des directeurs techniques
Page 23	Le CQP «Opérateur vidéo/photo tandem en parachutisme»
Page 24	Le CQP «Plieur de parachute de secours »
Page 25	Le CQP « Réparateur de parachute »
Page 26	Le CQP «Moniteur de vol à plat en soufflerie »
Page 27	Tarifs des formations 2021

LES CERTIFICATS DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (CQP)

CQP D'OPÉRATEUR VIDÉO/PHOTO TANDEM EN PARACHUTISME

Prérogatives

- ✗ Filmer et/ou photographier un tandem en chute.
- ✗ Réaliser un montage vidéo de qualité à partir des images produites.

Conditions d'accès

- ✗ Être titulaire d'une licence fédérale en cours de validité.
- ✗ Avoir 18 ans au jour de l'inscription.
- ✗ Certificat médical de non contre-indication à la pratique du parachutisme de moins de 6 mois.
- ✗ Être titulaire d'un brevet autorisant les sauts de groupe en chute libre (B2, Bi4 ou B4).
- ✗ 200 sauts dont 50 dans les 12 derniers mois.
- ✗ 50 sauts minimum avec une caméra vidéo.

Formation et évaluation

La formation s'effectue en alternance entre l'organisme de formation (FFP) et une école de parachutisme.

Les compétences à valider ainsi que le mode et les critères d'évaluation sont indiqués dans un référentiel officiel.

Formation et évaluation en organisme de formation : l'organisme de formation informe le stagiaire sur la réglementation technique en vigueur et sur les statuts professionnels possibles. Il procède aussi à l'évaluation des compétences en chute et à une partie des compétences au sol. Cette formation/évaluation dure 16 heures et est proposée en région.

Formation et évaluation en école : un tuteur est identifié dans l'école. Il est en charge de former le stagiaire qui doit être capable de filmer en sécurité un saut tandem et de procéder à un montage des images produites. Le tuteur est également habilité à valider une partie des compétences du référentiel. La formation en école dure au minimum 44 heures.

Le candidat doit valider quatre compétences :

- ✗ Préparation du cadre de son intervention.
- ✗ Réalisation d'un film et/ou de prises de vues photo dans les différentes étapes d'un saut tandem.
- ✗ Gestion du montage vidéo et de la relation client/adhérent en lien avec son activité.
- ✗ Intégration de son activité dans le fonctionnement de la structure.

Ces compétences sont validées par l'organisme de formation et/ou par le tuteur.

Carnet de liaison

Dès que l'inscription à la formation est retenue, le stagiaire reçoit un carnet de liaison. Sa fonction est de décrire précisément les compétences à acquérir, d'assurer la liaison entre le centre de formation et le tuteur, de permettre de suivre le parcours de formation de chaque stagiaire et enfin d'inscrire la validation des compétences lorsqu'elles sont acquises.

Validation finale

Un jury, placé sous la présidence de la FFP, rassemblant des représentants des employeurs et des employés (CPNEF) ainsi que des représentants de l'organisme de formation (FFP), délivre les qualifications après vérification de la validation de l'ensemble des compétences.

Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Le règlement du CQP prévoit la possibilité de demander la délivrance complète ou partielle du certificat par la VAE.

Prérogatives

Le titulaire du CQP de plieur de parachutes de secours a vocation à intervenir sur les dimensions périphériques de l'activité dans ses aspects techniques, sécuritaires, relationnels.

Ses missions sont liées à :

- la responsabilité des aspects matériels périphériques indispensables à la valorisation de l'activité liée à l'encadrement sportif
- garantir aux pratiquants et aux tiers des conditions de pratique sécuritaire dans l'environnement concerné.

Le plieur de parachute de secours contrôle, plie, assemble, démonte, démêle et entretient les parachutes de secours dont il a la responsabilité au regard des réglementations en vigueur.

Conditions d'accès

Les exigences préalables à l'entrée dans le processus de qualification sont requises pour toutes les voies d'accès.

Le candidat au CQP doit répondre aux exigences suivantes :

- Avoir 18 ans
- Etre titulaire du brevet fédéral BPA (brevet de parachutiste autonome) ou d'une qualification qui acte l'autonomie au sens de l'article A 322-152 du Code du sport.

Modalités d'inscription

Les candidats doivent renseigner et faire parvenir à la FFP un dossier de demande d'inscription (en ligne sur www.ffp.asso.fr). Le nombre de places étant limité, une sélection sera effectuée sur la base de ce dossier.

Formation et évaluation

La formation s'effectue en alternance entre l'organisme de formation (FFP) et une structure d'accueil. Sa durée est de 210 heures pour la partie concernant le contrôle périodique et le pliage du parachute de secours (dont 105 heures en centre et 105 heures en situation professionnelle).

Les compétences à valider ainsi que le mode et les critères d'évaluation sont indiqués dans un référentiel officiel.

Formation et évaluation en organisme de formation : Le stagiaire est formé par l'organisme de formation sur l'ensemble du programme défini par le référentiel d'activités. La formation en organisme de formation dure au minimum 105 heures pour la partie concernant le contrôle périodique et le pliage du parachute de secours.

Formation et évaluation en entreprise (ou en école) : Un tuteur est identifié dans l'entreprise (ou l'école). Il est en charge d'encadrer le stagiaire pendant la phase de perfectionnement des gestes techniques. Il est également habilité à valider une partie des compétences du référentiel. La formation en entreprise dure au minimum 105 heures pour la partie concernant le contrôle périodique et le pliage du parachute de secours.

Le candidat doit valider quatre blocs de compétences :

- * Contrôler tous les éléments d'un parachute
- * Plier une voile (principale et secours).
- * Assembler, démonter, démêler un parachute complet
- * Suivre son activité

Ces compétences sont validées par l'organisme de formation et/ou par le tuteur.

Carnet de liaison

Dès que l'inscription à la formation est retenue, le stagiaire reçoit un carnet de liaison. Sa fonction est de décrire précisément les compétences à acquérir, d'assurer la liaison entre le centre de formation et le tuteur, de permettre de suivre le parcours de formation de chaque stagiaire et enfin d'inscrire la validation des compétences lorsqu'elles sont acquises.

Validation finale

Un jury, placé sous la présidence de la FFP, rassemblant des représentants des employeurs et des employés (CPNEF) ainsi que des représentants de l'organisme de formation (FFP), délivre les qualifications après vérification de la validation de l'ensemble des compétences.

Reconnaissance des qualifications déjà acquises (fédérales ou étrangères)

Un formulaire spécifique permet de demander la délivrance du CQP pour les titulaires de qualifications fédérales.

Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Le règlement du CQP prévoit la possibilité de demander la délivrance complète ou partielle du certificat par la VAE.

Prérogatives

Le titulaire du CQP de réparateur de parachutes a vocation à intervenir sur les dimensions périphériques de l'activité dans ses aspects techniques, sécuritaires, relationnels.

Ses missions sont liées à :

- la responsabilité des aspects matériels périphériques indispensables à la valorisation de l'activité liée à l'encadrement sportif
- garantir aux pratiquants et aux tiers des conditions de pratique sécuritaire dans l'environnement concerné

Le réparateur de parachutes contrôle, détecte et répare les parachutes dont il a la responsabilité au regard des réglementations en vigueur

Conditions d'accès

Le candidat au CQP doit répondre aux exigences suivantes : avoir 18 ans au jour de l'inscription.

Modalités d'inscription

Les candidats doivent renseigner et faire parvenir à la FFP un dossier de demande d'inscription (en ligne sur www.ffp.asso.fr). Le nombre de places étant limité, une sélection sera effectuée sur la base de ce dossier.

Formation et évaluation

La formation s'effectue en alternance entre l'organisme de formation (FFP) et une structure d'accueil.

Les compétences à valider ainsi que le mode et les critères d'évaluation sont indiqués dans un référentiel officiel.

Formation et évaluation en organisme de formation : Le stagiaire est formé par l'organisme de formation sur l'ensemble du programme défini par le référentiel d'activités. La durée de la formation de « réparateur de parachutes » s'élève à 455 heures dont 245 heures en centre et 210 heures en situation professionnelle. Ce volume horaire peut être minoré au regard des validations partielles obtenues par le candidat.

Formation et évaluation en entreprise (ou en école) : Un tuteur est identifié dans l'entreprise (ou l'école). Il est en charge d'encadrer le stagiaire pendant la phase de perfectionnement des gestes techniques. Il est également habilité à valider une partie des compétences du référentiel.

Le candidat doit valider deux blocs de compétences :

- × Réparer tous les éléments d'une voilure
- × Réparer les sac harnais

Ces compétences sont validées par l'organisme de formation et/ou par le tuteur.

Carnet de liaison

Dès que l'inscription à la formation est retenue, le stagiaire reçoit un carnet de liaison. Sa fonction est de décrire précisément les compétences à acquérir, d'assurer la liaison entre le centre de formation et le tuteur, de permettre de suivre le parcours de formation de chaque stagiaire et enfin d'inscrire la validation des compétences lorsqu'elles sont acquises.

Validation finale

Un jury, placé sous la présidence de la FFP, rassemblant des représentants des employeurs et des employés (CPNEF) ainsi que des représentants de l'organisme de formation (FFP), délivre les qualifications après vérification de la validation de l'ensemble des compétences.

Reconnaissance des qualifications déjà acquises (fédérales ou étrangères)

Un formulaire spécifique permet de demander la délivrance du CQP pour les titulaires de qualifications fédérales.

Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Le règlement du CQP prévoit la possibilité de demander la délivrance complète ou partielle du certificat par la VAE.

Prérogatives

- ✗ Encadrer en autonomie les activités de vol à plat en soufflerie pour tout public.

Conditions d'accès

- ✗ 18 ans au jour de l'inscription
- ✗ Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique datant de moins de 3 mois.
- ✗ Etre titulaire d'une attestation de PSC1 (ou diplôme équivalent).
- ✗ Présenter une attestation de réussite aux tests techniques.

Modalités d'inscription

Les candidats doivent renseigner et faire parvenir à la FFP un dossier de demande d'inscription (en ligne sur www.ffp.asso.fr). Le nombre de places étant limité, une sélection sera effectuée sur la base de ce dossier.

Formation et évaluation

CQP en attente de renouvellement : validation à venir par France Compétence (autorité nationale de régulation de la formation professionnelle).

Carnet de liaison

Dès que l'inscription à la formation est retenue, le stagiaire reçoit un carnet de liaison. Sa fonction est de décrire précisément les compétences à acquérir, d'assurer la liaison entre le centre de formation et le tuteur, de permettre de suivre le parcours de formation de chaque stagiaire et enfin d'inscrire la validation des compétences lorsqu'elles sont acquises.

Validation finale

Un jury, rassemblant deux représentants du CPNEF, un membre de la FFP ainsi que le responsable pédagogique, délivre le certificat après vérification de la validation de l'ensemble des compétences.

Reconnaissance des qualifications déjà acquises (fédérales ou étrangères)

Un formulaire spécifique permet de demander la délivrance du CQP pour les titulaires de qualifications.

Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Le règlement du CQP prévoit la possibilité de demander la délivrance complète ou partielle du certificat par la VAE.

TARIFS DES FORMATIONS

Modalités d'inscription

Une fiche d'inscription sur <https://www.ffp.asso.fr/> et le règlement à l'ordre de la FFP sont à envoyer au minimum deux semaines avant le début du stage à :

Fédération Française de Parachutisme
62 rue de FÉCAMP
75012 PARIS

Tarifs 2021

Attention : Les tarifs ci-dessous s'appliquent uniquement aux stages de formation organisés par la FFP.

Les modalités d'inscription ainsi que les tarifs peuvent varier en fonction de l'organisateur (Ligue). Ceux-ci ne peuvent toutefois pas être supérieurs à ceux fixés par la FFP :

Formations organisées par la FFP		Tarifs 2021
Stage initiateur PA/ Voltige, Voile Contact, Pilotage Sous Voile et Voilure Hybride		250 €
Stage initiateur Vol Relatif, FreeFly et wing suit		350 €
Tests techniques du monitorat fédéral		250 €
Déclaration de mise en formation de moniteur fédéral		75 €
Stage de formation au monitorat fédéral : UF 1&2		400 €
Stage de formation au monitorat fédéral : UF 3		400 €
Examen du monitorat fédéral		200 €
Monitorat fédéral PAC	Stage de positionnement, d'entraînement et de sélection.	2000 €
	Stage de progression et de validation des compétences	2000 €
	Stage pédagogique	1000 €
Stage de formation de formateur de cadres techniques fédéraux		250 €
Qualification de Directeur Technique		1000 €
CQP d'opérateur vidéo/photo tandem en parachutisme		350 €
CQP de plieur de parachutes de secours		1500 €
CQP de réparateur de parachutes de secours		2000 €
CQP de moniteur de vol à plat en soufflerie	Tests techniques	150 €
	Certification bloc 1	250 €
	Certification bloc 2	250 €
	Certification bloc 3	300 €
	Certification bloc 4	300 €
Stages de formation continue des dirigeants et des directeurs techniques	gratuit	

Nb : Les séquences de formations au CQP de moniteur de vol à plat en soufflerie sont mises en œuvre par des organismes de formation habilités par la commission d'habilitation mise en place par la FFP conformément au règlement du CQP.

Vous trouverez toutes les informations complémentaires concernant les stages de formation (programmes, dates, lieux, organisateurs, modalités d'inscription, contacts, etc.) sur le site internet de la FFP (<https://www.ffp.asso.fr/>).



Fédération Française de Parachutisme
62 rue de Fécamp 75012 Paris

 : 01 53 46 68 68 –  : 01 53 46 68 70

@ : ffp@ffp.asso.fr –  : www.ffp.asso.fr